



**Nouveau partenariat pour le
développement de l'Afrique (NEPAD)
Programme détaillé pour le
développement de l'agriculture africaine
(PDDAA)**



**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture
Division du Centre d'investissement**

GOVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI

APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD–PDDAA

**TCP/DJI/2904 (I)
(NEPAD Ref. 05/33 F)**

Volume IV de IV

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE

**Développement de l'élevage et sécurisation
de la santé animale – PDESA**

Mai 2005

DJIBOUTI: Appui à la mise en œuvre du NEPAD–PDDAA

Volume I: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)

Volume II: Projet de développement de l'agriculture oasienne – PDAO

Volume III: Appui aux initiatives locales de développement de la pêche artisanale

Volume IV: Développement de l'élevage et sécurisation de la santé animale – PDESA

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE DU PDDAA-NEPAD

Pays: Djibouti

Secteur d'activité: Elevage

Titre du projet proposé: Développement de l'élevage et sécurisation de la santé animale – PDESA

Zone du projet: Tout le pays

Durée du projet: 5 ans

Coût estimé: Total..... 4,77 millions de dollars EU

Financement envisagé:

<i>Source</i>	<i>Millions de FD¹</i>	<i>Millions de \$EU</i>	<i>% du total</i>
<i>Gouvernement</i>	80	0,45	9
<i>Institution(s) de financement</i>	764	4,32	91
<i>Bénéficiaires²</i>	pm	pm	pm
<i>Total</i>	844	4,77	100

¹ Equivalence monétaire:
Unité monétaire = franc Djibouti (FD)
1 \$EU = 177 FD
100 FD = 0,56 \$EU

² Tenant compte de l'approche participative du projet, il est difficile d'évaluer la participation des bénéficiaires aux financements des activités. A titre indicatif, il est envisagé qu'elle pourrait atteindre environ 10% du total des coûts d'investissement, en plus des coûts de gestion de ces investissements qui seront entièrement à la charge des bénéficiaires.

DJIBOUTI

Profil de projet d'investissement bancable du PDDAA–NEPAD « Développement de l'élevage et sécurisation de la santé animale – PDESA »

Table des matières

Abréviations.....	iii
I. CONTEXTE DU PROJET.....	1
A. Origine du programme.....	1
B. Aperçu du secteur élevage dans le contexte national.....	1
II. JUSTIFICATION DU PROGRAMME.....	4
III. OBJECTIF DU PROGRAMME.....	4
IV. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME.....	5
Composante 1: Hydraulique pastorale.....	5
Composante 2: Sécurisation de la santé animale.....	5
Composante 3: Développement de l'élevage péri-urbain.....	5
V. COÛTS INDICATIFS ET SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES.....	6
VI. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE.....	6
VII. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPOSANTES.....	7
Composante 1: Hydraulique pastorale.....	7
(i) Sites.....	7
(ii) Populations cibles.....	8
(iii) Institutions.....	8
(iv) Justification.....	8
(v) Objectifs spécifiques.....	9
(vi) Description des activités.....	10
(vii) Mise en œuvre des activités.....	11
(viii) Coûts indicatifs.....	11
(ix) Bénéfices attendus.....	12
(x) Besoins en assistance technique.....	12
(xi) Problèmes en suspens et actions proposées.....	12
(xii) Risques potentiels.....	12
Composante 2: Sécurisation sanitaire.....	13
(i) Situation sanitaire.....	13
(ii) Zone.....	13
(iii) Justification.....	14
(iv) Objectifs spécifiques.....	14
(v) Description des activités.....	15
(vi) Coûts indicatifs.....	17
(vii) Bénéfices attendus.....	18
(viii) Besoins en assistance technique.....	18
(ix) Problèmes en suspens et actions proposées.....	18

(x) <i>Risques potentiels</i>	19
Composante 3: Elevage péri-urbain	19
(i) <i>Sites</i>	19
(ii) <i>Bénéficiaires</i>	20
(iii) <i>Institutions</i>	21
(iv) <i>Justification</i>	21
(v) <i>Objectifs spécifiques</i>	22
(vi) <i>Volets</i>	22
(vii) <i>Axes d’intervention possibles</i>	23
(viii) <i>Coûts indicatifs</i>	24
(ix) <i>Bénéfices attendus</i>	24
(x) <i>Besoins en assistance technique</i>	25
(xi) <i>Problèmes en suspens et actions proposées</i>	25
(xii) <i>Risques potentiels</i>	25
ANNEXES	27
Annexe 1: Budget prévisionnel détaillé de la composante « Sécurisation de la santé animale »	29
Annexe 2: Rôle et organisation de la DESV	33
Annexe 3: Carte de la République de Djibouti et principaux sites du PDESA	35

Abréviations

BID	Banque islamique de développement
CERD	Centre d’étude et de recherche de Djibouti
DESV	Direction de l’élevage et des services vétérinaires
DHU	Direction de l’habitat et de l’urbanisme
DINAS	Direction nationale de la statistique
DRSP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
EPIC	Entreprise publique et industrielle à caractère commercial
FMI	Fonds monétaire international
FVR	Fièvre de la vallée du Rift
MAEMRH	Ministère de l’agriculture, de l’élevage et de la mer, chargé des ressources hydrauliques
MHUEAT	Ministère de l’habitat, de l’urbanisme, de l’environnement et de l’aménagement du territoire
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique
OIE	Office international des épizooties
PACE	Programme panafricain de contrôle des épizooties
PACE	Programme panafricain de contrôle des épizooties
PB	Peste bovine
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine
PIB	Produit intérieur brut
PPCB	Péripneumonie contagieuse bovine
PPCC	Péripneumonie contagieuse caprine
PPR	Peste des petits ruminants
STE	Secrétariat technique de l’eau

I. CONTEXTE DU PROJET

A. Origine du programme

I.1. Le présent Programme de développement de l’élevage et sécurisation de la santé animale (PDESA) a été initié par la Direction de l’élevage et des services vétérinaires (DESV), sous l’autorité du Ministère de l’agriculture, de l’élevage et de la mer, chargé des ressources hydrauliques (MAEMRH). Le profil développé ici fait partie de ceux retenus par les participants lors de l’Atelier de validation du Programme national d’investissement à moyen terme (PNIMT) en juin 2004. Cet atelier a regroupé tous les partenaires impliqués dans le secteur primaire à savoir les pouvoirs publics, la société civile, le secteur privé, les organisations régionales et internationales, etc. Tous les profils de projets sont également inclus dans la Stratégie du secteur primaire, horizon 2001–2010 et du Programme d’investissements publics, lesquels s’inscrivent dans le cadre du Document stratégique de réduction de la pauvreté du Gouvernement djiboutien pour la période 2004–2006.

I.2. La composante « *Sécurisation de la santé animale* » se propose de prolonger et de compléter les acquis du Programme panafricain de contrôle des épizooties (PACE) qui était un projet régional financé par l’Union européenne et exécuté au niveau de 30 pays africains subsahariens. De façon générale, cette composante devra intervenir dans le domaine de la santé animale, une des principales préoccupations des éleveurs nationaux.

I.3. Djibouti occupe une position stratégique pour le développement du commerce de bétail entre l’Afrique de l’est et les pays du Moyen-Orient. Elle sert aussi de tête de pont pour les pays à haut potentiel d’élevage que sont l’Ethiopie et la Somalie.

I.4. Dans le cadre de la création d’un centre régional de quarantaine en vue de l’exportation des animaux sur pieds, la surveillance des maladies est une condition *sine qua non* pour pérenniser l’exportation du bétail et démontrer l’absence de maladies majeures. D’autant plus qu’au niveau mondial, les consommateurs exigent de plus en plus des animaux ou des produits sécurisés du point de vue sanitaire. De ce fait, cette composante présente un intérêt majeur pour le Gouvernement de Djibouti dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et la contribution de l’élevage à l’économie nationale.

I.5. D’autre part, la sécurisation des activités pastorales et l’amélioration des revenus des éleveurs figurent parmi les objectifs assignés au secteur de l’élevage par le Gouvernement djiboutien. Pour exercer un effet immédiat sur la réduction de la pauvreté, le gouvernement privilégie les investissements portant sur les infrastructures hydrauliques, objet de la composante « *Hydraulique pastorale* », sur l’accroissement de la sécurité alimentaire, par la diversification des activités d’élevage objet de la composante « *Elevage péri-urbain* ».

B. Aperçu du secteur élevage dans le contexte national

I.6. La République de Djibouti d’une superficie de 23 200 km² est divisée en six districts administratifs: Djibouti, Arta, Ali-Sabieh, Dikhil, Tadjourah et Obock. Le climat est de type aride avec une moyenne pluviométrique compris entre 150 mm en plaine côtière et 300 mm en zone montagneuse. La température moyenne est de 30°C.

I.7. Avec 1 million de têtes de petits ruminants, 40 000 têtes de bovins et 50 000 têtes de dromadaires³, Djibouti dispose d’un cheptel assez important rapporté à la population humaine (en moyenne 0,5 Unités de bétail tropical par habitant). Ces chiffres s’appuient cependant sur un recensement datant de 1978 et il est probable que les effectifs réels soient plus importants d’autant plus qu’il existe de nombreux mouvements d’animaux en provenance et vers les pays voisins.

I.8. En raison des conditions climatiques rigoureuses, l’agriculture est peu développée. L’élevage, plus adapté aux conditions, reste l’activité prédominante du monde rural. Il se pratique sous deux formes: nomade et sédentaire. Environ 90% de cet élevage est nomade, le reste est dit sédentaire.

I.9. Le secteur primaire, dont une part importante provient de l’élevage, contribue pour 3% au PIB. Malgré cette faible contribution, l’élevage occupe tous les ruraux (environ 200 000 personnes), et quelques fermiers éleveurs sédentaires en milieu urbain, pour lesquels il représente, soit la totalité des ressources, soit une part non négligeable des revenus. Ces chiffres indiquent la pauvreté des ruraux (3% du PIB pour près de 30% de la population du pays).

I.10. Dans le cadre de sa politique de développement, qui vise l’amélioration du niveau de vie des populations rurales, et dans le but de diminuer la dépendance alimentaire, le Gouvernement djiboutien a donné la priorité au secteur primaire. Une loi d’orientation économique et sociale (loi n°149/AN/02/4° L) a été élaborée, dans laquelle le secteur de l’élevage occupe une place de choix.

I.11. Cette loi définit les stratégies suivantes en matière de développement de l’élevage:

- lutte contre la pauvreté par l’amélioration des revenus et des conditions de vie de la population rurale;
- freinage de l’exode rural;
- sécuriser la santé animale;
- l’exploitation rationnelle des ressources naturelles;
- la mise en valeur des terres arables, l’extension des superficies irriguées et la promotion de l’association agriculture/élevage.

I.12. Les stratégies de développement en matière d’hydraulique sont les suivantes:

- maintien du rôle de l’Etat en matière de planification, de suivi et de coordination des actions de développement relatives à l’eau;
- reconnaissance et mise en valeur des ressources en eau souterraines et des eaux de surface et évaluation des technologies appropriées à leur exploitation;
- exploitation, gestion et protection des eaux souterraines et des eaux de surface;
- implication et participation des usagers/bénéficiaires à toutes les actions de développement et de gestion des ressources en eau.

³ Faye B., FAO, CIRAD-EMTV; mars 2003: Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Secteur élevage. Rapport de mission à Djibouti.

I.13. Toujours selon cette loi d’orientation, les mesures et les actions prévues dans le Schéma directeur national de l’eau doivent être mises en œuvre, à savoir:

- le plan d’action pour l’alimentation de la capitale en eau potable;
- le plan d’action pour l’alimentation des chefs–lieux des autres districts;
- le plan d’action pour l’alimentation en eau et la réhabilitation des points d’eau dans les zones rurales;
- les mesures de restructuration institutionnelle (organigramme, moyens financiers, tarification et communication).

I.14. **Multiplés rôles de l’élevage.** Par ses produits, ses revenus et la place qu’il confère dans la société, l’élevage représente un élément fort de sécurisation. Il permet au propriétaire d’assurer une capitalisation, le meilleur moyen de sortir de la spirale de l’appauvrissement. L’activité qui consiste à élever des animaux représente également un puissant facteur d’intégration économique dès lors que cela dépasse le stade de l’autoconsommation. La possession d’animaux de rente permet de passer d’une situation d’assisté à celle d’acteur économique. Par ses produits, l’éleveur intègre des logiques de filière, s’inscrit dans des stratégies d’optimisation des crédits et des revenus. Enfin, l’élevage demeure un important facteur d’intégration sociale. On sait le prestige associé à un grand troupeau dans bien des sociétés pastorales où les transactions de bétail au moment des événements importants de l’existence (dot pour le mariage, pré–héritage, sacrifices au moment du décès) sont primordiales. Le bétail assure un statut social aux individus, une reconnaissance qui signifie la sortie de l’état de pauvreté.

I.15. Compte tenu des conditions climatiques et économiques particulièrement sévères à Djibouti, et de l’insuffisance du secteur vétérinaire privé dans le domaine de l’élevage, l’Etat continuera à assurer la prophylaxie des maladies contagieuses et les soins du bétail, tout en mettant en place de façon participative, un système progressif de contribution des bénéficiaires aux coûts des prestations.

I.16. Ainsi, l’objectif immédiat est la protection sanitaire du bétail, particulièrement exposé aux épizooties, en raison des arrivées d’animaux en provenance d’Ethiopie, Somalie et Erythrée, et destinés, soit à la commercialisation locale, soit à l’exportation vers le Yémen et l’Arabie Saoudite.

I.17. **Contraintes au développement de l’élevage.** Parmi ces contraintes on peut citer:

- le développement de la sédentarisation a fait apparaître de nouveaux problèmes à savoir un surpâturage autour des agglomérations et des campements entraînant des déséquilibres écologiques;
- la faible diversification des activités d’élevage;
- la faible structuration des groupements d’éleveurs pour la commercialisation des produits de l’élevage;
- l’insuffisance des capacités des services vétérinaires en matière de sécurisation de la santé animale;
- l’insuffisance des infrastructures d’hydraulique pastorale.

II. JUSTIFICATION DU PROGRAMME

II.1. Depuis l’accès à l’indépendance de la République de Djibouti en 1977, le développement du secteur primaire a été placé au cœur des préoccupations du gouvernement. En application de sa politique de développement, avec l’appui des partenaires du développement, l’Etat a réalisé notamment des programmes de développement de l’élevage axés principalement sur l’amélioration de l’approvisionnement en eau; l’amélioration des parcours; l’amélioration de la santé et productions animales ainsi que la surveillance des maladies animales.

II.2. Mais ces actions s’avèrent insuffisantes au regard des attentes des populations rurales car la République de Djibouti est soumise à de nombreuses contraintes entravant le développement du secteur primaire:

- les problèmes d’accessibilité à l’eau sont particulièrement importants à cause des ressources et maîtrise de l’eau (de surface et souterraine) souvent insuffisantes ou inadaptées pour le développement des activités de culture ou d’élevage;
- la dégradation des parcours;
- l’insuffisance de la diversification de l’élevage;
- un réseau de surveillance des maladies animales embryonnaire.

II.3. L’investissement dans le secteur de l’élevage est justifié par le fait que les activités liées à l’élevage font vivre près du tiers de la population et ses productions jouent un rôle prépondérant dans la sécurité alimentaire. La République de Djibouti, grâce à sa position stratégique et ses atouts, constitue une plaque tournante du commerce régional du bétail qui doit être sécurisé par un contrôle et une bonne surveillance des maladies animales.

II.4. Le PDESA permettra aussi au pays de se conformer aux normes de l’OIE afin de garantir la sécurité sanitaire dans le commerce international d’animaux et de leurs produits, d’autant plus que le rôle de Djibouti comme pays de transit du bétail vers le Moyen-Orient et l’Afrique du Nord va se consolider avec la mise en place très prochaine du centre d’exportation régional du bétail.

II.5. Les investissements prévus dans ce projet portent sur l’accroissement de la sécurité alimentaire, par la diversification des activités d’élevage, lequel est un élément essentiel du PNIMT pour la mise en œuvre au niveau national du Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine (PDDAA).

III. OBJECTIF DU PROGRAMME

III.1. Objectif global du PDESA est la lutte contre la pauvreté et l’amélioration de la sécurité alimentaire par une augmentation de la productivité animale, laquelle passe par le développement de l’hydraulique, par la sécurisation de la santé animale et la diversification des productions.

IV. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME

IV.1. Un descriptif sommaire est présenté ci-après pour chacune des composantes⁴. Une description plus détaillée est pourvue au chapitre VII. La composante sécurisation de la santé animale a une envergure nationale alors que les autres composantes ont des zones d’intervention bien limitées.

Composante 1: Hydraulique pastorale

IV.2. Les actions à réaliser visent: l’inventaire des points d’eau dans les zones ciblées car l’évaluation des ressources en eau revêt une importance particulière à Djibouti; la réhabilitation et la création respectivement de 20 et 40 retenues d’eau; la création de 100 puits traditionnels; la construction de 3 citernes enterrées; la construction de 40 abreuvoirs; la formation des jeunes aux techniques de réalisation d’ouvrages hydrauliques; la régénération des parcours au niveau des plaines dépressionnaires.

IV.3. Les principaux objectifs spécifiques de la composante sont: (i) sécuriser les besoins en eau des éleveurs et de leur cheptel sur les sites sélectionnés par la réhabilitation et la création d’ouvrages hydrauliques (retenues, citernes enterrées); (ii) améliorer les zones de parcours; et (iii) promouvoir le milieu socio-professionnel en groupements ou associations d’éleveurs afin de renforcer les capacités de ceux-ci dans le domaine de la gestion des points d’eau.

Composante 2: Sécurisation de la santé animale

IV.4. Les actions à réaliser concernent: la formation, le renforcement du laboratoire de diagnostic des maladies animales, l’amélioration des infrastructures et des équipements, l’adaptation des textes législatifs pour renforcer la surveillance des maladies animales. Les principaux objectifs spécifiques sont: (i) le renforcement des services vétérinaires pour la sécurisation sanitaire; (ii) l’amélioration des infrastructures et équipements; et (iii) l’appui à l’organisation des éleveurs.

Composante 3: Développement de l’élevage péri-urbain

IV.5. Les actions à mener concernent fondamentalement la promotion de l’aviculture familiale; l’approvisionnement en intrants; la formation des éleveurs; l’organisation des opérateurs de la filière lait; la production fourragère et la mise en place d’un rationnement approprié par type d’animaux d’élevage. Les principaux objectifs spécifiques de cette composante consistent à: (i) promouvoir le développement des petits élevages dans les zones péri-urbaines par un encadrement adapté; (ii) améliorer la productivité des élevages par un meilleur approvisionnement en intrants vétérinaires et un rationnement approprié des animaux; (iii) appuyer la commercialisation de la filière-lait par l’organisation des mouvements coopératifs et par la sécurisation sanitaire du lait; et (iv) promouvoir la formation d’auxiliaires d’élevage au sein des membres des mouvements coopératifs destinés à appuyer les agro-éleveurs.

⁴ Le PDESA comporte trois composantes qui peuvent être financées par divers bailleurs de fonds.

V. COÛTS INDICATIFS ET SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES

V.1. Le coût total du Programme est évalué à 844 millions de FD (4,8 millions de \$EU). Son financement sera partagé entre le gouvernement (80 millions de FD, soit 9%) et les bailleurs de fonds. La ventilation entre composantes de ce coût est résumée ci-dessous (pour chaque composante, une présentation détaillée des coûts est faite dans le chapitre VII):

Sommaire des coûts du projet par composante		
Désignation	FD	\$EU
1. Hydraulique pastorale	358 323 000	2 024 424
2. Sécurisation de la santé animale	230 328 000	1 301 288
3. Développement de l’élevage péri-urbain	255 089 000	1 441 181
Total	843 740 000	4 766 893
Le coût de la coordination est inclus dans les projets		

VI. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE

VI.1. Le Programme de développement de l’élevage et sécurisation de la santé animale (PDESA) sera placé sous la responsabilité de la DESV⁵. Etant donné que les opérateurs sectoriels auxquels la Direction pourrait confier des actions ne sont en général pas suffisamment spécialisés, la Direction organisera des ateliers d’identification des besoins en formation. Sur cette base, les capacités de ces opérateurs seront renforcées. Pour un meilleur suivi du programme, une *Cellule pluridisciplinaire de suivi technique* sera mise en place à la DESV. La mise œuvre sur le terrain se fera par appels d’offres. Ces consultations permettront de connaître les activités et projets qui pourraient être exécutés par des opérateurs privés (ONG, association/coopérative, entreprise, ...). La Cellule de suivi sera représentée au niveau des districts par les structures décentralisées du MAEMRH.

VI.2. Un *Comité de pilotage* sera mis en place pour veiller au respect des orientations arrêtées et valider les actions à mener. Il sera composé par des hauts responsables des institutions partenaires dans le domaine de la santé animale et humaine, de l’hydraulique (les départements du MAEMRH, le CERD, le Ministère de la santé, le Ministère en charge de l’environnement). ainsi que des représentants des ONG et associations/coopératives.

VI.3. La Cellule de suivi assurera le secrétariat du Comité de pilotage, chargé d’informer régulièrement sur l’état d’avancement du Programme. Pour cette fin, elle établira en particulier les rapports suivants:

- *rapports trimestriels* faisant le point sur la programmation et l’exécution des activités, y compris les problèmes rencontrés et les solutions proposées et/ou développées pour les résoudre;
- *rapports annuels* comprenant les acquis et résultats, une comparaison entre les activités réalisées et programmées, l’identification des problèmes rencontrés (techniques, humains, financiers), les perspectives (plan de travail pour l’année suivante);
- *rapport final*.

VI.4. Les différents travaux prévus (réhabilitation des infrastructures et ouvrages d’hydrauliques) seront exécutés par des entreprises locales.

⁵ Voir en annexe 2 le détail du rôle et de l’organisation de la DESV.

VII. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPOSANTES

Composante 1: Hydraulique pastorale

(i) Sites

VII.1. Trois sites sont concernés par cette composante. Il s’agit du site de l’arrondissement de Dorra (district de Tadjourah), du site de Médého (district d’Obock) et du site d’Ali–Addé (district d’Ali–Sabieh) qui sont considérés comme des zones de transhumance.

VII.2. **Site de Dorra.** Il s’agit d’un site de 2 000 km² habité par 15 000 à 20 000 personnes, tous éleveurs transhumants possédant un cheptel essentiellement caprins, estimé à 100 000 têtes, quelques 7 500 dromadaires et quelques dizaines de bovins. C’est une région parmi les plus défavorisées de la République de Djibouti pour son manque d’eau. Avant 1986, il n’existait que deux points d’eau naturels distants l’un de l’autre de 80 km et deux forages de faible débit régulièrement en panne. Par la suite, des retenues d’eau ont été mises en place dans cette zone. Quant au parcours, il s’agit d’une région de collines sillonnées par des plaines d’effondrement où on trouve une steppe arbustive.

VII.3. **Site de Médého.** Le site de Médého est situé à environ 42 km du chef–lieu du district d’Obock sur un plateau de moyenne altitude. Situé en altitude, ce site est une zone d’attraction pour les populations pastorales avoisinantes et même de l’ensemble du district d’Obock. La population qui vit essentiellement de l’élevage, est estimée à plus de 700 personnes. Le cheptel est composé de bovins (600), de dromadaires (400) et de petits ruminants (3 000). Les infrastructures hydrauliques du site se limitent à quatre puits pastoraux. Les autres puits existants dans cette région sont souvent hors d’usage. Les infrastructures publiques du site sont: une école primaire, un centre médical et un poste vétérinaire. Cette dernière structure n’est plus fonctionnelle depuis les événements de 1990. Le troupeau du site est caractérisé par un déséquilibre du rapport mâles/femelles avec moins de 5% de mâles.

VII.4. **Site d’Ali–Addé.** Le site d’Ali–Addé se trouve dans la région climatique montagneuse d’Adda Gueyla–Ali–Sabieh, comprise entre 600 et 900 m d’altitude. Les jardins sont situés sur la berge droite de l’oued Midgan. Les jardiniers du site résident à Ali–Addé, village situé dans une zone d’élevage où gravitent différentes fractions nomades. L’élevage sédentaire est constitué de petits ruminants tandis que l’élevage transhumant est composé de bovins et d’espèces plus rustiques à savoir des caprins et camelins. Les déplacements des troupeaux des nomades sont de grande amplitude et les conduisent jusque sur les plateaux éthiopiens. L’élevage transhumant est confronté à des problèmes connus, principalement la recherche de pâturages et points d’eau.

VII.5. **Choix des sites.** Les critères suivants ont motivé le choix des sites pour cette composante:

- de nombreuses infrastructures hydrauliques ont été détruites lors des événements de 1991;
- la difficile conjoncture économique qu’a connue le pays depuis une dizaine d’années a eu des conséquences néfastes sur le renouvellement et l’entretien des infrastructures hydrauliques des sites très distants de la capitale et des chefs–lieux des cinq districts de l’Intérieur;
- les sites de Dorra, Médého et Ali–Addé sont situés sur les axes de transhumance des éleveurs.

(ii) Populations cibles

VII.6. Les populations cibles de cette composante sont les éleveurs qui pratiquent la transhumance. De novembre à mars, ils exploitent surtout les pâturages de l’est (district de Djibouti, Tadjourah et Obock) où les pluies se concentrent d’octobre à avril; par la suite, les pasteurs se déplacent progressivement vers l’ouest et peuvent rejoindre les pâturages éthiopiens et somaliens.

(iii) Institutions

VII.7. Parmi les institutions qui interviendront dans la supervision de cette composante, on peut citer:

- la *Direction de l’élevage et des services vétérinaires*, où sera placée la cellule de suivi de cette composante;
- la *Direction de l’eau* en charge de l’installation et de la maintenance des infrastructures d’alimentation en eau des zones rurales;
- le *Comité national des ressources en eau* chargé de prendre les décisions qui s’imposent à l’Etat dans la politique nationale de l’eau;
- le *Secrétariat technique de l’eau (STE)*⁶ chargé de réunir les différents techniciens spécialistes de l’eau des différents départements nationaux dans le but de favoriser une concertation efficace pour définir les choix stratégiques.

VII.8. Il est largement admis que la promotion de la décentralisation et de la participation des citoyens est un axe majeur de la stratégie de lutte contre la pauvreté. C’est dans cette optique que le gouvernement de Djibouti a mis en place la loi sur la décentralisation, préparée de façon participative, instituant la région dotée d’un conseil régional, organe exécutif élu au suffrage universel direct. Les compétences de ces conseils régionaux concernent les secteurs sociaux ainsi que le commerce et la police administrative. C’est donc dans ce cadre que les *Conseils régionaux* interviennent dans le secteur de l’élevage.

VII.9. Depuis quelques années, on observe dans les zones d’élevage, l’émergence de *Comités de gestion de l’eau*. En effet, la gestion de l’eau en milieu rural n’est pas uniquement réservée aux pouvoirs publics mais est aussi l’affaire des populations rurales. Comme la ressource en eau est fragile, les points d’eau ne peuvent être protégés à moyen et à long terme qu’avec l’aide des populations concernées qui doivent participer à leur gestion.

(iv) Justification

VII.10. Depuis l’accès à l’indépendance de la République de Djibouti en 1977, la lutte contre la soif a été placée au cœur des préoccupations du gouvernement. Aussi, pour satisfaire les besoins en eau des hommes et du bétail, l’Etat a entrepris et réalisé un certain nombre de projets hydrauliques en zone rurale.

⁶ Outre le MAENRH, sont membres permanents du STE les institutions suivantes:

- l’*Office national de l’eau* de Djibouti chargé de la distribution de l’eau en milieu urbain;
- le *Centre d’études et de recherches* de Djibouti, qui intervient pour mener des études scientifiques autour de la ressource en eau utilisée ou potentiellement exploitable;
- le *Service de météorologie nationale* en charge de la collecte des données hydroclimatiques du pays.

VII.11. En plus de la création de forages, des expériences de mobilisation des eaux de ruissellement et d’inondation ont été faites en 1991, dans le cadre d’un projet de Développement de l’élevage pastoral, financé par la Coopération française, avec les travaux de conservation des eaux et du sol partout où les possibilités existent pour la conservation des terres, le reboisement et l’approvisionnement en eau des éleveurs et du bétail. Il a aussi permis la plantation de plantes fourragères autour des retenues permettant de produire un complément aux animaux et la reproduction ainsi que la dissémination des graines. Ce projet a permis la création de 21 retenues d’eau avec une capacité de 8 à 10 000 m³ par retenue. Ces ouvrages, réalisés dans des dépressions argilo–limoneuses peu perméables bien réparties ont fortement soulagé les éleveurs.

VII.12. Compte tenu de l’âge de ces ouvrages (14 à 19 ans en 2004), près de 15 retenues d’eau sont envasées à l’heure actuelle et les populations sont dans l’obligation de quitter leur terroir, effectuant plusieurs jours de marche, essentiellement par manque d’eau, pour s’entasser autour d’autres points d’eau encore fonctionnels (cas des districts d’Obock, nord–ouest du district de Tadjourah). Ces déplacements engendrent malheureusement des dégradations des pâturages.

VII.13. A signaler également les déplacements des éleveurs pour cause de conflit interne (1991–94) et des sécheresses lesquels ont conjointement engendré de lourdes conséquences chez les éleveurs: perte d’animaux, perturbation des conditions de vie déjà précaire, surpâturage et paupérisation de la population rurale. Ces conditions de vie quotidiennes très difficiles entraînent l’exode rural des populations rurales vers la capitale et les chefs–lieux de districts.

VII.14. Selon certaines études (Audru *et al.*, 1987) les ressources fourragères ne sont pas négligeables sur les 250 000 ha de forêts et de pâturages que comprend le pays. Force est de constater qu’actuellement il existe des parcours sous–utilisés et ceci en raison de l’absence de points d’eau permettant la fixation de la population rurale dans certaines zones.

VII.15. L’amélioration des parcours augmentera la quantité et la qualité des fourrages disponibles, et partant, augmentera les effectifs du cheptel reproducteur afin d’assurer la disponibilité en lait et en viande. La composante vise à améliorer les conditions de vie des éleveurs par la réhabilitation ou la création d’infrastructures hydrauliques ou de points d’eau sur les parcours sous–utilisés de transhumance des nomades. Les investissements prévus portent sur l’amélioration des infrastructures rurales, un pilier du PDDAA. L’amélioration de l’hydraulique rurale constitue un des volets du Schéma directeur national de l’eau, outil de réflexion de la politique nationale de l’eau.

(v) **Objectifs spécifiques**

VII.16. Les objectifs spécifiques de cette composante sont:

- **Sécuriser les besoins en eau des éleveurs** et de leur cheptel par la réhabilitation et la création des ouvrages hydrauliques (retenues, citernes enterrées). Cet objectif est prioritaire car toute la force de travail se trouve mobilisée par la recherche de l’eau.
- **Améliorer les zones de parcours pour mieux lutter contre le phénomène de désertification.** L’amélioration des parcours augmentera aussi la quantité et qualité des fourrages disponibles, et partant, réduira sensiblement la mortalité des jeunes, permettra de conserver les jeunes mâles et d’envisager une augmentation des effectifs globaux du troupeau en particulier les effectifs femelles reproductrices afin d’assurer la disponibilité en lait nécessaire aux éleveurs.

- **Promouvoir le milieu socio-professionnel en groupements ou associations d’éleveurs** afin de renforcer leurs capacités dans le domaine de la gestion des points d’eau. La gestion de l’eau en milieu rural n’est pas uniquement réservée aux pouvoirs publics mais est aussi l’affaire des populations rurales. Les éleveurs organisés en groupements peuvent également gérer leur production, assurer le déstockage dans de bonnes conditions et la commercialisation.

(vi) *Description des activités*⁷

VII.17. **Inventaire des points d’eau.** Pour organiser un programme de maintenance des points d’eau ruraux qui puisse s’inscrire dans le temps, il est nécessaire de mettre à jour les bases de données décrivant l’état des ouvrages et des nappes d’eau exploitées. L’inventaire des points d’eau est donc une action qui prépare le pays à sortir des situations d’urgence chroniques en matière d’alimentation en zone rurale.

VII.18. **Réhabilitation de 20 retenues et création de 40 retenues d’eau.** Il s’agit, soit de créer ou réhabiliter les retenues d’eau au niveau des plaines inondables et le long des oueds. La retenue est une excavation à ciel ouvert, à quatre pentes, de forme grossièrement ovoïde réalisée uniquement au bulldozer. Les retenues sont installées sur des dépressions dans des sols limono-argileux. Le volume de terre excavé est de l’ordre de 500 à 600 m³ et l’excavation dure entre 20 et 22 jours ouvrés, alors que le volume stocké en pleine eau est de 8 000 à 10 000 m³. Une fois l’excavation terminée, des aménagements complémentaires sont à effectuer. Ces aménagements visent à éviter la sédimentation, à stabiliser les déblais par de la végétation, à installer un système d’exhaure et à pouvoir mesurer l’envasement. La réhabilitation des retenues d’eau nécessite la fourniture de matériels d’excavation, d’ateliers, de transport, camping et communication.

VII.19. **Formation des jeunes** aux techniques de réalisation d’ouvrages hydrauliques ainsi qu’à la gestion et la maintenance des infrastructures utilisées.

VII.20. **Création de 100 puits traditionnels.** Dans certains réseaux hydrographiques, des puits traditionnels (trou cylindrique non aménagé), permettent l’exploitation d’une nappe peu profonde. Il est nécessaire d’exploiter au mieux ces nappes facilement utilisables afin d’éviter la concentration des éleveurs et de leur bétail au niveau de certains points d’eau. Malheureusement, ces puisards non construits ne sont pas stables donc disparaissent après chaque crue; il est indispensable de les viabiliser en construisant les puits avec une structure bétonnée ou des moellons basaltiques maçonnés et dépassant le niveau du sol. Ces ouvrages doivent être protégés contre les crues à l’aide des gabions disposés en V.

VII.21. **Construction de trois citernes enterrées.** Au regard de la diversité du terrain dans le pays, on rencontre des zones de plateaux ou collines où aucun aménagement de mobilisation des ressources en eau (puits, retenues d’eau) n’est possible mis à part les citernes enterrées. Ce type de mobilisation des eaux de surface est adapté dans les zones montagneuses. Ces citernes enterrées, d’entretien aisé, aménagées dans les règles de l’art (impluvium protégé pour éviter la pollution par les déchets organiques, filtre régulièrement nettoyé), à condition que l’eau ne reste pas trop longtemps, fournissent de l’eau de meilleure qualité. Ces citernes sont alimentées par des impluviums (micro-bassins versants) aménagés pour augmenter la surface de capture des eaux.

⁷ La quantification exacte des activités et investissements aura lieu au début de la mise en œuvre de la composante. Le MAENRH préparera une étude des besoins qui sera discutée pendant le Séminaire de démarrage qui rassemblera les représentants de tous les acteurs de cette composante.

VII.22. **Construction de 40 abreuvoirs.** Ces infrastructures permettent d’améliorer l’hygiène des points d’eau en éloignant les animaux.

VII.23. **Plantation de fourrages.** En terme de pâturage des expériences antérieures ont montré la possibilité de reboisement avec certaines espèces locales telles qu’*Acacia nilotica*, *Sporobolus helvolus* supportant l’inondation temporaire en réalisant les ouvrages de stockage d’eau (lentilles, fossés). L’*Acacia nilotica* est un arbre à usage multiple qui constitue un excellent fourrage dans les zones désertiques.

VII.24. Ces espèces sont bien adaptées au milieu. Elles sont bien connues des éleveurs qui les apprécient pour leurs qualités fourragères. Des techniques de piégeage de l’eau sont utilisées lors des plantations sur plaines inondables. Ces plantations s’effectuent dans l’eau, avant la fin de décrue pour s’assurer une meilleure reprise. Un hectare de création de pâturage sur plaine inondable remplace pendant 210 jours 50 ha de parcours naturels dans le meilleur des cas et plus de 100 ha à l’extrême. La mise en valeur des surfaces dépressionnaires, actuellement nues, permettra de libérer pendant sept mois de l’année des surfaces énormes de parcours.

(vii) Mise en œuvre des activités

VII.25. Les gros travaux seront exécutés à travers des appels d’offres. Pour la réalisation et réhabilitation des retenues d’eau, une étude comparative sommaire des coûts entre trois options (locations; achat; et exécution par un privé) sera initiée. Pour certaines activités comme la réalisation de puits, des jeunes puisatiers formés pourraient être sollicités à travers un contrat de service si c’est possible (cette option est intéressante car elle crée des emplois et renforcent les capacités au niveau local). Dans tous les cas, pour la réalisation des activités peu complexes, les capacités des opérateurs seront renforcées pour les mettre en œuvre par appels d’offres restreints ou de gré à gré. Pour assurer un suivi-évaluation efficace des activités de la composante, notamment par le département d’ancrage, des moyens logistiques (véhicule 4 x 4, motos) et de communications appropriés seront nécessaires.

(viii) Coûts indicatifs

Activité (montants en milliers de FD)	Contribution nationale	Contribution extérieure	Total	% contribution extérieure	% du total des coûts de base
Réhabilitation et création de retenues d’eau	20 000	180 000	200 000	90	63
Création de puits	5 000	45 000	50 000	90	16
Création de 4 citernes enterrées	1 200	10 800	12 000	90	4
Construction de quatre abreuvoirs	800	7 200	8 000	90	3
Plantation de fourrages	2 000	18 000	20 000	90	6
Encadrement des éleveurs pour gestion des ouvrages	500	18 000	20 000	90	2
Etude de l’inventaire des points d’eau	1 000	9 000	10 000	90	3
Etude de pâturages	1 000	9 000	10 000	90	3
Total des coûts de base	31 500	283 500	315 000	90	100
Imprévus physiques	1 890	17 010	18 900	90	
Imprévus sur les prix	2 443	21 980	24 423	90	
Coût total de la composante	35 832	322 491	358 322	90	100

(ix) Bénéfices attendus

VII.26. Cette composante a une dimension sociale, nutritive et environnementale car l’amélioration du réseau hydraulique rural aura un impact sur les éleveurs, notamment:

- la réduction de la vulnérabilité des éleveurs vis à vis des aléas climatiques et, partant, l’amélioration de leur condition de vie;
- une amélioration de la sécurité alimentaire due à une augmentation de la productivité du cheptel à travers la valorisation des parcours du bétail dans des zones où actuellement l’eau fait défaut;
- une amélioration du temps de recherche d’eau par les femmes des éleveurs en charge de la corvée d’eau et du temps sauvé pour d’autres tâches.

VII.27. L’amélioration du réseau hydraulique aura un impact sur l’équilibre écologique: la lutte contre le surpâturage par une meilleure répartition des points d’eau.

VII.28. Comme indicateur de mesure, les résultats fourragers sont appropriés:

- une plaine est inondée en moyenne deux fois par an et elle est accessible aux animaux pendant 7 mois de l’année; il y a donc reprise de la végétation et repousse deux fois par an;
- la biomasse au stade floraison, couverture herbacée fermée, est après chaque inondation, de 3 000 à 3 200 kg matière sèche/ha;
- à raison de 1 kg de MS/chèvre/jour, la production de matière sèche (6 000 – 6 400 kg/ha) exploitable pendant 210 jours permet d’entretenir une trentaine de chèvres à l’hectare ou l’équivalent de 3 UBT/ha (1 chèvre équivaut à 0,1 Unité de bétail tropical).

(x) Besoins en assistance technique

VII.29. La composante nécessitera une assistance technique à court terme. Il s’agit d’un expert en hydraulique (notamment de surface) dont les attributions se focaliseront sur les aspects concernant l’eau, et d’un expert agronome spécialisé en matière de gestion des pâturages en zone aride.

(xi) Problèmes en suspens et actions proposées

VII.30. Le rôle de chacun des partenaires (services publics, centre de recherche, ONG, associations/coopérative, opérateurs privés) concernés par la composante doivent être définis au préalable. Une gestion communautaire des points d’eau devra être mise en place pour initier la participation des bénéficiaires au fonctionnement et autres afin de pérenniser les investissements et éviter la dégradation des ouvrages. Ceci pourra se faire à travers une large consultation principalement au niveau des sites sélectionnés.

(xii) Risques potentiels

VII.31. Essentiellement, les risques relatifs au lancement et à la gestion des appels d’offres (surtout pour les gros travaux) permettant d’avoir toutes les garanties de bonne exécution des réalisations prévues.

Composante 2: Sécurisation sanitaire

(i) Situation sanitaire

VII.32. Compte tenu des conditions climatiques et de la taille réduite du bétail, la situation sanitaire du cheptel est plus ou moins contrôlée en fonction des moyens dont le service dispose. Un minimum de travail est fait mais des améliorations sont nécessaires. Toutefois, aucun impact notable dû à une grande pathologie n’a été signalé depuis plus de 15 ans:

- la peste bovine, la PPCB et la PPR ne sont pas présentes; dans le cadre du PACE des sérologies ont été faites pour recherche de peste bovine et de PPR;
- la FVR suspectée en Ethiopie et Somalie, a fait l’objet de recherche sérologique; les résultats des analyses confirment un contact ancien du virus pour les animaux frontaliers, mais la maladie n’est pas présente à Djibouti;
- la PPCC n’a pas été confirmée par un laboratoire et cela n’est pas possible à Djibouti;
- pour la brucellose, deux enquêtes ponctuelles ont révélées une prévalence de 1,2% (sur 239 bovins), 2,5% (sur 198 ovins) et 1,8% (sur 214 caprins) en 1995;
- la cowdriose existe à l’état endémique sur les petits ruminants;
- la fièvre aphteuse n’est pas actuellement cliniquement présente dans le pays;
- les pneumonies (multifactorielles), les parasitismes internes et externes, les carences alimentaires, constituent les pathologies de routine.

VII.33. Cependant, à cause du nomadisme, la situation sanitaire du pays est étroitement liée à celle des régions frontalières de l’Ethiopie, la Somalie et l’Erythrée.

(ii) Zone

VII.34. Cette composante couvre l’ensemble du territoire national. La surveillance des maladies se concentrera toutefois sur les zones à risque qui sont principalement les trois districts sud du pays (district d’Arta, d’Ali–Sabieh et de Dikhil), sans toutefois oublier les zones de concentration des animaux dans les autres districts. Les zones de Goda et de Mabla qui se trouvent respectivement dans les districts de Tadjourah et d’Obock où se concentrent les bovins seront aussi considérées comme des zones à risque.

VII.35. La surveillance se fera au niveau des points de regroupement que sont les points d’eau et les principaux campements et villages sans oublier les axes de transhumances et de passage des animaux de commerce.

VII.36. Le parc à bétail de Balbala (Djibouti) vers lequel convergent pour l’instant les animaux de commerce en provenance principalement des pays limitrophes fera l’objet d’attention particulière. A cela s’ajoutera le centre de quarantaine en cours de création. L’abattoir principal de la capitale sera aussi concerné par la surveillance.

VII.37. Cette surveillance ne pourra se faire sans la participation des éleveurs qui devront être sensibilisés.

(iii) Justification

VII.38. L’Etat accorde beaucoup d’importance au développement du secteur primaire dans son ensemble. Les activités liées à l’élevage font vivre près du tiers de la population et ses productions jouent un rôle prépondérant dans la sécurité alimentaire.

VII.39. Les pays de la Corne de l’Afrique possèdent globalement un cheptel considérable. L’Ethiopie dispose du premier troupeau bovin du continent africain et en Somalie, on comptabilise plus de 30% du cheptel mondial de dromadaires. La République de Djibouti grâce à sa position stratégique et ses atouts constitue une plaque tournante du commerce régional du bétail.

VII.40. Dans le passé, le port de Djibouti avait pu jouer un rôle non négligeable avec près de 350 000 têtes exportées en 1990, mais l’embargo des états importateurs suite aux épizooties de FVR a diminué dramatiquement les exportations. A l’heure actuelle il n’y plus d’embargo et les conditions sont donc favorables pour un développement considérable de cette activité. Les échanges (commerce du bétail) doivent cependant être sécurisées par un contrôle et une bonne surveillance des maladies animales, but de ce programme.

VII.41. De façon générale, cette composante devra intervenir dans le domaine de la santé animale, première préoccupation des éleveurs. Il comportera pour cela un renforcement des capacités, une amélioration des infrastructures et des équipements et des formations de longues et courtes durées

VII.42. Le programme PACE a permis la mise en place d’un réseau de surveillance des maladies animales, la sensibilisation des décideurs et des éleveurs, la formation des agents clés du réseau, l’équipement du laboratoire de diagnostic des maladies animales. Cette composante du PDESA permettra de renforcer les acquis du PACE, comme par exemple la pérennisation dudit réseau de surveillance. Elle permettra au pays de contrôler des maladies majeures (PB, FVR, PPR, etc.) et d’acquérir un statut de pays indemne auprès de l’Office international des épizooties (OIE), organisme de référence au niveau international.

VII.43. En effet, la République de Djibouti doit disposer d’un service vétérinaire conforme aux normes de l’OIE afin de garantir la sécurité sanitaire dans le commerce international d’animaux et de leurs produits, d’autant plus que le rôle de Djibouti comme pays de transit du bétail vers le Moyen Orient et Afrique du nord va se consolider avec la mise en place très prochaine du centre d’exportation régional du bétail. Un meilleur contrôle des maladies animales permettra d’acquérir la confiance des pays importateurs et générera ainsi des recettes substantielles.

VII.44. Les échanges d’informations sanitaires avec les pays limitrophes et les institutions africaines et internationales clés telles que l’UA/BIRA, l’OIE et la FAO sont aussi nécessaires.

VII.45. Cette composante permettra de compléter les autres programmes/projets/initiatives du secteur, en cours ou à venir tels que l’hydraulique pastorale et l’abattoir urbain de Djibouti.

(iv) Objectifs spécifiques

VII.46. Les objectifs spécifiques de cette composante sont:

- le renforcement des services vétérinaires pour la sécurisation sanitaire;
- l’amélioration des infrastructures et équipements;
- l’appui à l’organisation des éleveurs.

VII.47. Ces objectifs doivent concourir en renforcement des capacités pour la surveillance et le contrôle des maladies animales en vue du développement du secteur et des productions animales. Djibouti est un pays de transit pour les animaux d’origine éthiopienne et somalienne. La santé des troupeaux djiboutiens doit être protégée avant tout contre l’importation des maladies contagieuses.

(v) *Description des activités*

VII.48. Toutes les activités de la composante sont fondées sur la mise en œuvre des moyens pour rendre le service capable de remplir son rôle notamment dans la surveillance et le contrôle des maladies animales selon les règles prescrites par l’OIE. Cela nécessitera aussi une sensibilisation des éleveurs pour qu’ils adhèrent au PDESA et se regroupent en association socio-professionnelle.

VII.49. Une surveillance et un contrôle efficaces sont possibles grâce, notamment:

- à du personnel motivé et compétent;
- à l’approvisionnement en équipements et matériels appropriés;
- au laboratoire de diagnostic des maladies animales fonctionnel;
- à la disponibilité de moyen logistique approprié;
- aussi à la réhabilitation des postes vétérinaires vétustes, ceci pour mettre les agents de terrain dans les conditions de travail acceptables;
- aux textes législatifs et réglementaires appropriés.

VII.50. *Formation:*

- *Personnel.* Les 30 agents en service actuellement doivent être suivis régulièrement et recyclés périodiquement en vue d’augmenter leur efficacité dans leur travail. Quatre techniciens supérieurs doivent bénéficier d’une formation de longue durée (un an) à savoir (ils bénéficieront de formation par alternance):
 - deux techniciens santé et productions animales pendant 2 années;
 - un technicien en inspection de viande pendant 2 années;
 - un technicien de laboratoire pendant 2 années.

Le financement pour la formation (durée 6 années) de deux vétérinaires dont l’un pour le laboratoire sera en outre recherché.

- *Auxiliaire/éleveurs.* Les 50 auxiliaires d’élevage formés (10 par district) dans le cadre du projet PACE pourraient être utilisés dans cette composante pour une meilleure surveillance et soins de base. Toutefois, ils doivent recevoir des formations complémentaires et être équipés pour assurer l’interface éleveur et agent de terrain.

Les éleveurs doivent être sensibilisés pour mieux participer au PDESA et être appuyés pour pouvoir s’organiser en groupement ou association afin d’augmenter leur compétitivité dans l’économie nationale.

VII.51. *Renforcement du laboratoire de diagnostic des maladies animales.* Il a été mis en route en avril 2004 dans le cadre du projet PACE par un expert mis à disposition par la Banque islamique de développement (BID) pour une période de 3 mois (mars à mai 2004).

VII.52. Ce laboratoire est fonctionnel depuis cette date et dispose à ce jour d’un minimum d’équipement. Suite aux recommandations de l’expert, il faudra séparer toutefois la laverie de la salle d’analyse et compléter les équipements, réactifs et consommables tels que les kits d’analyses (PB, PPR, FVR et brucellose).

VII.53. Le laboratoire de diagnostic dispose de deux techniciens ayant des bases en techniques de laboratoire et qui ont été formés en techniques de diagnostic de la peste bovine et de la PPR à Bengerville (Côte d’Ivoire) dans le cadre du projet PACE.

VII.54. Ne disposant pas au niveau national d’un laborantin qualifié capable de diriger ce laboratoire, le recrutement d’un assistant expérimenté est prévu. Cet expert sera sollicité sur une période de 2 ans renouvelable. Le laboratoire est le maillon important du réseau car toute suspicion doit être confirmée rapidement par celui-ci. Ce laboratoire collaborera avec d’autres laboratoires régionaux de référence.

VII.55. **Moyens logistiques.** La surveillance et le contrôle des maladies animales se font au niveau national même si la surveillance est accentuée dans les zones à risques. Au niveau de chacun des districts, il y a des postes vétérinaires (1 à 3) dont les activités couvrent l’ensemble du district. Ce travail nécessite des déplacements et des visites régulières des marchés, points d’eau, villages et autres unités de surveillance identifiées. De ce fait, des moyens logistiques (véhicules et motos tout terrain) sont nécessaires dans le cadre de cette composante pour être en mesure d’assurer un bon suivi de terrain. Ces moyens logistiques ont été partiellement mis en place par le projet PACE. Il s’agit de remplacer et compléter ces acquisitions par la fourniture de cinq véhicules tout terrain (1 par district) et huit motos tout terrain.

VII.56. **Réhabilitation des postes vétérinaires et aires d’abattage.** Le conflit interne de plusieurs années qui a eu lieu dans le pays a de lourdes conséquences sur l’économie du pays et le fonctionnement des activités publiques. Sous ajustement structurel du FMI, l’Etat a beaucoup de difficultés pour entreprendre des actions de rénovations sur fonds propres. C’est pourquoi il est urgent de trouver les moyens de réhabiliter et d’équiper les postes vétérinaires afin de réaliser le renforcement des capacités de la Direction de l’élevage et mettre les agents de terrain dans les conditions de travail acceptables.

VII.57. Il faut restaurer les infrastructures vétérinaires délabrées. Principalement, il s’agit de la réfection de la toiture, des portes et fenêtres, du mur d’enceinte et des toilettes pour les postes vétérinaires. Pour les aires d’abattages, il s’agit de la réfection des toitures et des canaux d’évacuation, des murs d’enceinte, du réservoir et des canalisations d’eau.

VII.58. Les postes vétérinaires concernés sont:

- poste principal d’Obock–ville et poste secondaire de Médého (district d’Obock);
- poste principal de Tadjourah–ville et poste secondaire de Sagalou (district de Tadjourah);
- poste principal de Dikhil–ville et postes secondaires d’As–Eyla et de Yoboki (district de Dikhil);
- poste principal d’Ali–Sabieh–ville (district d’Ali–Sabieh);
- postes secondaires de Wéa et de Damerjog (district d’Arta).

VII.59. Les aires d’abattage concernées sont: Obock–ville, Tadjourah–ville, Dikhil–ville, Ali–Sabieh–ville et Wéa.

VII.60. *Adaptation des textes législatifs.* Les textes législatifs et réglementaires d’aujourd’hui, réactualisés partiellement dans le cadre du projet PACE doivent être complétés et révisés afin d’ajouter les dernières recommandations dictées par le contexte international. Une expertise est prévue pour l’élaboration avec les parties nationales, de ces textes.

VII.61. *Approvisionnement en équipements et matériels.* Il y a lieu d’équiper la Direction de l’élevage en matériel informatique et bureautique (ordinateurs complets, photocopieur, rétroprojecteur, etc.). Pour appuyer les activités de terrain, il est nécessaire de disposer de matériel et médicaments vétérinaires.

- *Matériels informatiques:*
 - 4 ordinateurs avec leurs équipements complets;
 - 2 photocopieuses.
- *Matériels vétérinaires:*
 - 6 microscopes pour les postes vétérinaires principaux;
 - 5 trousse de chirurgie;
 - otoscopes, stéthoscopes, castrations, etc.;
 - matériels de laboratoire (bidistillateur, verrerie, réactifs, etc.).
- *Médicaments vétérinaires:*
 - antibiotiques;
 - antiparasitaires internes et externes;
 - vitamines et oligo-éléments;
 - poison (lutte contre les fauves);
 - matériels accessoires.
- *Mobilier pour les différents postes:*
 - 5 bureaux et chaises;
 - 5 armoires;
 - 5 réfrigérateurs;
 - 12 glacières.

(vi) *Coûts indicatifs*⁸

Activité	Coût (FD)
Coordination de la composante	20 385 000
Appui aux services vétérinaires de terrain	38 979 000
Formation des agents (recyclage)	5 700 000
Formation des auxiliaires d’élevage	2 375 000
Mise à jour législation vétérinaire	1 500 000
Appui à l’organisation des éleveurs	12 348 000
Unité de surveillance épidémiologique	23 980 000
Renforcement des capacités du laboratoire	59 498 000
Réhabilitation de neuf postes vétérinaires	43 000 000
Réhabilitation des aires d’abattage	12 000 000
Imprévu (5%)	10 555 100
Total de la composante	230 328 000

⁸ Le budget prévisionnel détaillé est joint en annexe 1.

(vii) Bénéfices attendus

VII.62. Le service de l’élevage aura tous les moyens pour remplir correctement son rôle dans le domaine du contrôle des maladies animales. Le bon fonctionnement du réseau de surveillance et la capacité de contrôle des maladies animales permettront à la République de Djibouti de se conformer aux normes de l’OIE.

VII.63. Une bonne surveillance permettra de maîtriser les principales maladies. Cette maîtrise de la santé animale aura aussi un impact positif sur l’amélioration des revenus des éleveurs djiboutiens. Les activités du commerce du bétail font vivre directement, à ce jour, près de 600 personnes. L’impact sur la création d’emploi sera beaucoup plus important avec la mise en place du Centre régional de quarantaine à partir duquel il est prévu d’exporter près d’un million de petits ruminants et bovins par an.

VII.64. Grâce au PDESA, les éleveurs bien encadrés amélioreront leur productivité et se regrouperont en associations. Ces activités généreront des recettes substantielles. Cela permettra aux activités des éleveurs d’être mieux intégrées à l’économie nationale. La réalisation de cette composante permettra au secteur de l’élevage d’être performant grâce notamment aux capacités de contrôle des maladies, qui constituent la base nécessaire pour acquérir la confiance des pays importateurs, de même qu’un moyen d’intégrer le commerce international pour la République de Djibouti.

(viii) Besoins en assistance technique

VII.65. Le laboratoire de diagnostic dispose de deux techniciens or il y a nécessité de recruter un consultant de laboratoire pour une durée de 2 ans. Cet expert laborantin dirigera le laboratoire, mettra en place un protocole d’analyse pour chacune des maladies à surveiller et formera sur place les deux techniciens. Cet expert n’est pas disponible à Djibouti par conséquent, il sera recruté au niveau sous-régional, régional ou international⁹.

VII.66. Au niveau national, un laborantin étranger prendra la relève de l’expert dans la direction du laboratoire de diagnostic des maladies animales. Un second expert sera sollicité pour la mise à jour des textes législatifs et réglementaires sous forme de contrat de courte durée.

(ix) Problèmes en suspens et actions proposées

VII.67. Les principaux problèmes qui provoquent l’insécurité sanitaire concernent:

- Le dispositif institutionnel de la coordination, la gestion et le SE qui seraient assurés par le MAEMRH. La mise en œuvre des activités devrait être confiée à des opérateurs (privés, coopératifs ou publics). Les travaux d’aménagement seront effectués par l’entreprise et supervisés par un chef de projet appuyé par les assistants techniques nationaux ou expatriés, lorsque les compétences locales sont faibles ou inexistantes et par les techniciens des sites. Les modalités du montage devront être discutées entre le gouvernement et les bailleurs de fonds.

⁹ Un expert en laboratoire financé par la BID pour une période de 3 mois a permis de mettre en route ce laboratoire en avril 2004, d’où la nécessité de renforcement.

- Le système de financement des activités (crédit, coûts partagés, dons) et les principes de financement devront être définis avant le début de la mise en œuvre des activités du programme. Ils devraient être discutés par l’ensemble des acteurs pendant le Séminaire de démarrage du PDESA.
- L’absence de recouvrement des coûts des traitements sanitaires.
- La législation sanitaire, ancienne et obsolète.

(x) *Risques potentiels*

VII.68. Les principaux risques sont liés à:

- La faiblesse des opérateurs nationaux pour la mise en œuvre des activités de la composante, et les capacités limitées des services publics, aussi bien en matière de contrôle, de diagnostic qu’en matière de services proposés aux éleveurs.
- La propagation des maladies en provenance des pays voisins. Il y a un risque important d’introduction de maladies épizootiques des régions endémiques ou épidémiques voisines, par l’intermédiaire de troupeaux transhumants ou du commerce. Les systèmes d’épidémiosurveillance et le renforcement institutionnel sont des éléments positifs au cas où une telle épidémie apparaîtrait.
- La méconnaissances des principales maladies du bétail.
- L’existence à peine embryonnaire du secteur privé intervenant dans le domaine de la santé animale, à l’exception des quelques auxiliaires d’élevage déjà formés.
- La faune sauvage peu contrôlée.
- Les faibles capacités de gestion des populations.
- Les problèmes sociaux entre les populations sédentaires et nomades attirées par la multiplication des points d’eau.

Composante 3: Elevage péri-urbain

(i) *Sites*

VII.69. Les sites concernés par cette composante sont la zone péri-urbaine d’Ambouli de la capitale, la zone péri-urbaine d’Assamo (district d’Ali-Sabieh) et la zone périurbaine d’As Eylal (district de Dikhil). Ces zones sont indiquées sur la carte en annexe 3.

VII.70. *Site d’Ambouli.* Le périmètre d’Ambouli se situant de part et d’autre de l’oued Ambouli dans la banlieue de la capitale de Djibouti. Le site est caractérisé par un climat oasien à savoir une température annuelle de 30°C et une humidité relative de l’air de 70% et des eaux résiduelles des crues sur fond de l’oued. La partie cultivée du site ayant une superficie totale de 143 ha pour 270 exploitations, elle représente environ 14% de la superficie totale actuellement exploitée dans le pays. Les éleveurs localisés dans la zone péri-urbaine de Djibouti ont subi des dommages très importants suite aux crues de l’oued du 13 avril 2004. Il existe actuellement quatre groupements coopératifs sur le site d’Ambouli. Il s’agit de l’Association coopérative d’agro-élevage d’Ambouli (mixte),

l’Association des femmes jardinières d’Ambouli et l’Association coopérative des agriculteurs et pêcheurs de la zone côtière.

VII.71. **Site d’As Eylal.** As–Eyla se trouve au sud–ouest de la capitale tout près de la frontière éthiopienne près de l’oued de Gobaad. La partie en aval du bassin versant de l’oued, concernant As–Eyla couvre 200 km². La température moyenne annuelle à As–Eyla est estimée à 31°C, l’humidité relative moyenne mensuelle oscille entre 40% en juin et 65% en janvier et enfin la précipitation moyenne annuelle est de 175 mm. Les surfaces agricoles d’As–Eyla sont situées le long de la rive droite de l’oued de Gobaad qui canalise les eaux résiduelles des précipitations. Ce site agricole est l’un des plus importants en terme notamment de superficie totale cultivée de plus 300 ha qui s’étale sur près de 30 km le long des berges de l’oued Gobaad.

VII.72. La population locale se décompose entre:

- une population nomade, vivant principalement des troupeaux de caprins et d’ovins;
- une population sédentaire dont les ressources principales sont l’agriculture irriguée et le petit élevage.

VII.73. L’élevage sédentaire pratiqué à As–Eyla est constitué essentiellement de petits ruminants. Les troupeaux sont constitués de deux tiers de caprins et un tiers d’ovins. Les troupeaux atteignent 100 à 200 têtes et sont constitués par le rassemblement de petits troupeaux de plusieurs propriétaires (20 par propriétaire) qui sont également des jardiniers. Les bovins et les camelins sont élevés autour du village.

VII.74. **Site d’Assamo.** Sur la frontière sud–est se trouve le site d’Assamo qui comprend 13 jardins couvrant une superficie de 8 ha. Les jardins sont situés sur les rives de l’oued d’Assamo dont le bassin versant est de dimension réduite et se prolonge vers l’ouest–nord–ouest. Tous les jardins sont alimentés par les eaux résiduelles des crues. Le site est cependant à l’étroit entre les massifs basaltiques qui limitent ses possibilités d’extension. La nappe inféroflux donnant une eau de qualité moyenne en raison du contexte géologique de la région (intercalation du gypse dans les grés). L’amélioration et le développement des conditions de vie de la population dépendent surtout de la volonté de s’organiser dans le cadre de la coopérative.

VII.75. **Choix des sites.** Ce sont des zones où l’émergence de l’élevage péri–urbain date de quelques années et plus particulièrement la zone péri–urbaine de la capitale (Djibouti) pour laquelle l’association des femmes jardinières d’Ambouli sont les pionnières de l’élevage péri–urbain. L’élevage sédentaire du périmètre d’Ambouli est fortement influencé par la ville de Djibouti dont le taux de sédentarisation atteint plus de 80%. Les exploitations de ces zones sont, pour la plupart, orientées vers l’association agriculture et élevage depuis le milieu des années 80, période à laquelle l’agriculture oasienne s’est développée dans les zones péri–urbaines. Ce sont des sites favorables au développement de l’aviculture, mais aussi des petits ruminants ainsi que la production de lait de vache.

(ii) **Bénéficiaires**

VII.76. Les populations cibles de cette composante sont, pour la plupart, des agro–éleveurs nomades récemment sédentarisés, sans tradition agricole à l’origine et qui trouvent, par le biais de ces exploitations, une source additionnelle de revenus plus réguliers. Ce besoin de diversification vers des activités agricoles a été accru par la récente période de sécheresse et les difficultés rencontrées par les populations nomades à vivre des revenus du bétail.

VII.77. Les agro-éleveurs rencontrent aussi de nombreuses contraintes dans la conduite de leurs troupeaux ou de leurs cultures notamment la maîtrise des techniques d’élevage et d’agriculture et la mauvaise organisation des circuits d’approvisionnement en intrants agricoles et vétérinaires

(iii) Institutions

VII.78. La mise en œuvre des activités de la composante nécessite la coopération entre la DESV, la Direction de l’agriculture et des forêts, les coopératives des agro-éleveurs, les associations d’agro-éleveurs et les Conseils régionaux de Dikhil et d’Ali-Sabieh.

VII.79. Cependant, c’est la Direction de l’élevage qui supervisera les activités de la composante sous l’autorité du MAEMRH. Pour les détails sur la mise en œuvre du PDESA, cf. aussi chapitre VI.

(iv) Justification

VII.80. L’émergence de l’élevage péri-urbain date des années 1980, période à laquelle l’agriculture oasisienne s’est développée dans les zones péri-urbaines. Cela a favorisé la production laitière entre autres grâce à l’introduction de races européennes de bovins, croisées avec la race locale et plus rarement en souche pure.

VII.81. Les éleveurs péri-urbains exploitent bien le potentiel de reproduction de leurs animaux pour répondre à la demande en produit de lait frais de la clientèle de la capitale et des chefs-lieux mais avec peu d’encadrement. Ces capacités de production (lait, viande) pourraient être aisément améliorées avec des mesures simples d’encadrement permettant notamment d’éviter l’apparition de maladies nutritionnelles et une organisation des opérateurs impliqués dans la commercialisation du lait (filiale lait). La mini-laiterie qui assure la pasteurisation du lait financée par la Coopération française à travers l’UA/IBAR et située dans la capitale, pourra s’appuyer en partie sur cette composante. Dans le cadre de ce financement, une étude préliminaire menée par un opérateur estime la production du lait de brousse à près de 7 100 litres par jour.

VII.82. La diversification des activités de l’élevage passe aussi par la production fourragère destinée à l’alimentation des animaux et également l’embouche des petits ruminants. En dépit de la demande de la population urbaine de la capitale en poulets et d’œufs, l’aviculture reste peu développée en République de Djibouti. Les rares expériences dans ce domaine sont l’œuvre de certaines agricultrices qui pratiquent l’aviculture traditionnelle dans les zones péri-urbaines mais les animaux sont de races inconnues et sont peu productifs. Malgré ce constat, l’aviculture, non traditionnelle, ne s’est pas encore développée au niveau péri-urbain en dépit de l’urbanisation croissante.

VII.83. Cela est dû en particulier à:

- une méconnaissance des techniques avicoles;
- une insuffisance de promotion et d’encadrement;
- une absence de tradition avicole.

VII.84. Le PDESA, par le biais de cette composante, vise à lever les contraintes freinant la commercialisation des produits (principalement du lait) par l’organisation de la filière, l’encadrement des agro-éleveurs et la promotion de l’aviculture.

VII.85. Les investissements prévus dans cette composante portent sur l’accroissement de la sécurité alimentaire, par la diversification des activités d’élevage, laquelle est un élément essentiel du PNIMT raccordé au PDDAA. Par ailleurs, la composante renforcera les capacités des agro-éleveurs dans l’organisation et la gestion des activités. L’approche sera participative, et les actions devront suivre le diagnostic de la situation dressé par les bénéficiaires, les priorités dégagées, suivies par une reconnaissance des marchés.

(v) *Objectifs spécifiques*

VII.86. Les objectifs spécifiques de cette composante sont:

- promouvoir le développement des petits élevages dans les zones péri-urbaines par un encadrement adapté;
- améliorer la productivité animale à travers une bonne alimentation et une meilleure couverture sanitaire;
- appuyer la commercialisation de la filière-lait par l’organisation des mouvements coopératifs;
- promouvoir la formation d’auxiliaires d’élevage au sein des membres des mouvements coopératifs destinés à appuyer les agro-éleveurs.

(vi) *Volets*

VII.87. Dans le souci d’une meilleure prise en compte des préoccupations prioritaires des futurs bénéficiaires, la composante comportera les trois volets décrits ci-après.

VII.88. **Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans le processus.** Ce volet est prévu non seulement pour connaître les préoccupations des partenaires mais doit faciliter la mise en œuvre des activités de terrain identifiées. Dans un premier temps, il est prévu d’identifier de façon participatif (par des ateliers et réunions) les priorités aussi bien des producteurs, de leur coopérative/association, des opérateurs privés là où ils existent ainsi que celles de l’encadrement technique sans oublier les conseils régionaux. Cette phase va déboucher sur la mise en œuvre des besoins en renforcement des capacités identifiés précédemment. Les axes d’intervention sont la formation des acteurs dans l’organisation et la gestion des organisations socioprofessionnelles; l’organisation des opérateurs dans des filières (lait, œufs, viandes de volaille, petits ruminants) et des études de filières de productions animales.

VII.89. **Financement des initiatives locales.** Ce volet sera composé des activités de terrain identifiées lors du processus participatif prévu dans le volet renforcement des capacités. Le programme de micro-crédit du FIDA et autres en cours à Djibouti, complémentaires au PDESA, pourraient appuyer les producteurs à travers le financement de certaines activités régénératrices de revenu.

VII.90. **Suivi-évaluation de la composante.** Ce volet est très important aussi bien pour les bénéficiaires que pour les partenaires au développement. De ce fait, le suivi évaluation au niveau local sera assuré par un comité représentatif des différents partenaires impliqués dans l’exécution de la composante sans oublier les principaux bénéficiaires que sont les producteurs. Cette évaluation interne devra être complétée par un suivi confié à des spécialistes expérimentés.

(vii) *Axes d’intervention possibles*

VII.91. **Réalisation d’une étude sur la filière lait et organisation des opérateurs de ladite filière.**

Les actions sont ventilées en deux parties:

- identifier les contraintes freinant la commercialisation du lait à travers une étude de la production journalière des producteurs du lait;
- organiser les opérateurs commercialisant la filière lait.

VII.92. **Formation des producteurs.** La formation des auxiliaires d’élevage concerne les éléments alphabétisés des mouvements coopératifs afin qu’il puissent à leur tour, en tant qu’auxiliaires, passer le relais aux autres membres de leurs groupements. Les actions de formation seront menées sur deux plans:

- démonstrations pratiques sur le terrain.
- cours théoriques simplifiés et adaptés au niveau des coopérateurs où seront dispensés les notions de base de l’élevage; à cet effet, deux ateliers sont prévus: au début du PDESA et en cours de réalisation des activités; la formation totalisera 165 heures pour deux ateliers d’une quinzaine de jours chacun.

VII.93. Etant donné le faible niveau d’alphabétisation des membres, les formateurs devront utiliser des supports didactiques, les moyens audiovisuels et les démonstrations sur le terrain plutôt que l’écrit.

VII.94. **Approvisionnement en intrants.** Ces intrants sont composés de médicaments vétérinaires, fertilisants et matériels de jardinage. La fourniture en intrants permettra aux coopératives de disposer de produits de qualité tout en leur assurant la création d’un fonds de roulement pour le réapprovisionnement de leurs membres grâce à la vente, à prix coûtant, à ces derniers. Les fonds de roulement générés seront gérés par la coopérative d’avitaillement avec un appui du PDESA. Un état mensuel de ces fonds sera transmis par la coopérative d’avitaillement à l’équipe en charge de la composante à des fins d’évaluation.

VII.95. **Aviculture.** La composante mettra à la disposition des bénéficiaires les matériaux nécessaires à la construction des poulaillers. Il est prévu des poulaillers de 6 m² (3 m sur 2 m, et 2,50 m de hauteur) pour une vingtaine de volailles avec mangeoires, abreuvoirs, perchoir et pondoirs pour chaque exploitation agricole. La construction se fera en bois et grillage avec un toit en tôle métallique. La composante fournira 1 000 poulettes, prêtes à pondre importées des pays voisins, à 50 exploitations agricoles englobant les trois sites. Les bénéficiaires seront encadrés et conseillés par une assistance technique et les techniciens de la Direction de l’Elevage qui leur assurera le suivi sanitaire et l’encadrement pour la conduite des animaux, désinfection du local et aménagement des litières. Les bénéficiaires fourniront eux-mêmes la main d’œuvre nécessaire.

VII.96. **Embouche des petits ruminants et production fourragère.** Les actions sont ventilées en deux volets:

- embouche de petits ruminants qui consiste à donner 20 petits ruminants à 90 exploitations agricoles englobant les trois sites.
- production de fourrages ayant une bonne valeur nutritive.

VII.97. Parmi les plantes à cultiver on peut citer:

- les graminées avec *Bracharia mutica* avec une biomasse de 6 t/ha de matière sèche, de *Cenchrus ciliaris* avec une biomasse de 2 à 6 t/ha de matière sèche et enfin *Cynodon dactylon* avec une biomasse de 5 à 10 t;
- les légumineuses avec *Stylosanthes hamata* (luzerne) et *Leucaena leucocephala* qui sert de fourrage et de brise-vent.

VII.98. **Logistique.** Il s’agit de trois véhicules tout terrain et trois motos pour les trois sites concernés par la composante.

(viii) *Coûts indicatifs*

Activité (montants en milliers de FD)	Contribution nationale	Contribution extérieure	Total	% contribution extérieure	% du total des coûts de base
Aviculture pour les trois sites	10 000	90 000	100 000	90	45
Approvisionnement en intrants	5 000	45 000	50 000	90	23
Embouche de petits ruminants et production fourragère	3 000	27 000	30 000	90	14
Formation des bénéficiaires et des auxiliaires	2 868	25 803	28 671	90	9
Etude et conseil	1 000	9 000	10 000	90	4
Equipements logistiques	1 200	10 800	12 000	90	5
Total des coûts de base	22 199	199 799	221 999	90	100
Imprévus physiques	1 332	11 988	13 320	90	
Imprévus sur les prix	1 110	9 990	11 100	90	
Coût total de la composante	25 508	229 580	255 089	90	

(ix) *Bénéfices attendus*

VII.99. Les résultats attendus sont multiples:

- Le renforcement des capacités des agro-éleveurs péri-urbains;
- l’augmentation des productions animales;
- l’amélioration du rationnement des animaux;
- l’approvisionnement régulier des intrants nécessaires aux exploitations agricoles;
- la formation de plusieurs agro-éleveurs comme auxiliaires d’élevage;
- la structuration des groupements coopératifs;
- l’amélioration du circuit de la commercialisation du bétail et de ses produits;
- l’accroissement des revenus des exploitants agricoles par une production d’œuf et de volailles vendus sur le marché local.

VII.100. Ce dernier résultat sera aisément mesurable quantitativement, en terme de revenu et d’auto-consommation. Les revenus ainsi obtenus pourront être réinvestis dans la même activité et permettront le renouvellement des intrants (aliment et médicament vétérinaire).

VII.101. Le calcul de rentabilité de cette activité peut être fait comme suit:

- production d’œufs: la ponte quotidienne est estimée à 50% de l’effectif soit 10 œuf/jour; cela représente 25 FD/œuf soit une recette quotidienne de 250 FD soit 7 500 FD mensuels.
- Les charges inhérentes (aliment et soins) sont estimées à 1 500 FD/mois pour un lot de 20 poules.
- Le bénéfice est donc estimé à 6 000 FD/mois soit 36 000 FD pour 6 mois auxquels il faut rajouter la vente des poules de réforme, soit 1 000 FD/poule.

VII.102. En considérant 10% de perte dans le lot, les recettes totales sont nettement suffisantes pour renouveler le lot (20 000 FD), prévoir les intrants et réaliser un bénéfice pour l’exploitation familiale.

(x) Besoins en assistance technique

VII.103. Cette composante ne nécessitera une assistance technique pour une durée d’un an:

- Un expert socio-économiste qui fera une étude sur les contraintes inhérentes à la commercialisation du lait des agro-éleveurs. Il fera des propositions améliorant le circuit de la commercialisation du lait produit par les sites péri-urbains.
- Un expert en aviculture familiale chargé de la mise en place des grandes lignes de la conduite générale de l’aviculture, à savoir ses ressources alimentaires, sa santé et sa commercialisation.

(xi) Problèmes en suspens et actions proposées

VII.104. Cette composante doit être accompagnée par un programme de micro-crédit aux opérateurs. Pour cela, le PDESA devra collaborer avec le programme FIDA et les autres programmes (FSD, CARITAS). Le rôle de chacun des partenaires (services publics, centre de recherche, ONG, associations/coopératives, opérateurs privés) de la composante doivent être définis au préalable.

(xii) Risques potentiels

VII.105. L’insuffisance des opérateurs techniques spécialisés dans l’élevage en général, en élevage péri-urbain en particulier, pour la mise en œuvre sous la supervision de la DESV. Cependant, des renforcements des capacités, notamment des opérateurs, sont prévus pour pallier en partie à ces contraintes. D’autre part, la bonne conduite de l’aviculture nécessite de choisir une race adaptée aux conditions climatiques difficiles du pays; une attention quotidienne notamment dans le bon rationnement des volailles; et la vaccination contre les maladies connues. En vue d’atténuer ces risques, les poussins/poules seront importés d’un pays où les conditions climatiques se rapprochent le plus de celles du pays; un bon suivi sanitaire sera assuré à partir de l’identification des principales maladies des volailles dans le pays et un vide sanitaire sera appliquée à chaque fois qu’une maladie sera soupçonnée et/ou avant chaque renouvellement.

ANNEXES

Annexe 1: Budget prévisionnel détaillé de la composante « *Sécurisation de la santé animale* »

Annexe 2: Rôle et organisation de la DESV

Annexe 3: Carte de la République de Djibouti et principaux sites du PDESA

Annexe 1: Budget prévisionnel détaillé de la composante « Sécurisation de la santé animale »

Rubrique	Quantité	Prix unitaire	Total (FD)
Unité de coordination			
Personnel			
Indemnité responsable projet/composante	36	50 000	1 500 000
Chauffeurs (2)	72	70 000	4 200 000
Secrétaire	36	80 000	2 400 000
Equipement			
Véhicule 4 x 4	1	5 000 000	5 000 000
Matériel informatique	1	450 000	675 000
Photocopieuse	1	300 000	300 000
Téléphone/Fax	1	100 000	100 000
Fonctionnement			
Fournitures de bureau	36	20 000	510 000
Fonctionnement véhicule (15 000 km/an)	3		1 650 000
Frais de communication (Email, fax, téléphone)	3	400 000	1 300 000
Ateliers nationaux	2	1 000 000	2 000 000
Etude socio économique	1	750 000	750 000
Sous-total Unité de coordination			20 385 000
Appui aux services vétérinaires de terrain			
Personnel			
Responsables par district (1 x 5 districts)	180	20 000	3 000 000
Formation de techniciens (2)	2	4 248 000	8 496 000
Formation d'autres personnels	forfait	2 663 000	2 663 000
Equipement			
Véhicules 4 x 4 (type Hilux)	2	5 000 000	10 000 000
Motos	8	500 000	5 000 000
Glacières 100 litres	2	25 000	50 000
Glacière 45 litres	8	15 000	120 000
Réfrigérateur-congélateur (1 par district)	5	100 000	500 000
Congélateur	2	150 000	450 000
Caisses et matériel de prélèvement	2	500 000	1 000 000
Fonctionnement			
Fonctionnement véhicules (20 000 km/an)	2		4 400 000
Fonctionnement motos	24	120 000	2 400 000
Frais de communication	6	60 000	900 000
Sous-total appui aux services vétérinaires de terrain			38 979 000
Formation des agents			
Personnel			
Formateurs nationaux	2	100 000	200 000
Fonctionnement			
Sessions de recyclage des agents	2	500 000	1 000 000
Formation en épidémiologie (mois)	1	1 500 000	1 500 000
Ateliers régionaux	2	500 000	3 000 000
Sous-total formation agents			5 700 000

Rubrique	Quantité	Prix unitaire	Total (FD)
Formation des auxiliaires d’élevage			
Personnel			
Formateurs (3 x 10 j x 5 sessions)	150	3 500	525 000
Equipement			
Matériel pour auxiliaires	50	10 000	500 000
Fonctionnement			
Sessions de formation des auxiliaires (H/jour)	150	7 000	1 050 000
Suivi régulier des auxiliaires (année)	3	200 000	300 000
Sous-total formation des auxiliaires			2 375 000
Mise à jour de la législation vétérinaire			
Personnel			
Consultant international	forfait	1 500 000	1 500 000
Equipement			
Sous-total mise à jour législation			1 500 000
Appui à l’organisation des éleveurs			
Personnel			
Responsable services aux éleveurs	36	30 000	900 000
Formation de technicien (1)	1	4 248 000	4 248 000
Equipement			
Formation			4 000 000
Fonctionnement			
Réunions avec les éleveurs	20	60 000	1 200 000
Etude sur la mise en place des pharmacies vétérinaires	1	2 000 000	2 000 000
Sous-total appui à l’organisation des éleveurs			12 348 000
Unité de surveillance épidémiologique			
Personnel			
Responsable épidémiosurveillance	36	40 000	1 200 000
Formation de vétérinaire (1)	1	pm	0
Equipement			
Véhicule	1	5 000 000	5 000 000
Matériel informatique	1	500 000	1 000 000
Photocopieur	1	300 000	300 000
Fonctionnement			
Fournitures de bureau	36	20 000	600 000
Fonctionnement véhicule (18 000 km/an)			1 980 000
Sous-total unité de surveillance			10 080 000
Suivi des maladies			
Personnel			
Agents en poste (6)	96	10 000	2 400 000
Auxiliaires d’élevage	300	5 000	4 500 000
Equipement			
Matériel et médicaments	1	1 000 000	3 000 000
Fonctionnement			
Faune sauvage	1	1 000 000	4 000 000
Sous-total suivi des maladies			13 900 000

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine

Djibouti: Profil de projet d'investissement

« Développement de l'élevage et sécurisation de la santé animale – PDESA »

Rubrique	Quantité	Prix unitaire	Total (FD)
Renforcement des capacités du laboratoire			
Personnel			
Expert en laboratoire (2 ans)	12	1 000 000	24 000 000
Technicien de laboratoire	72	20 000	1 200 000
Formation de vétérinaire (1)	1	pm	0
Formation de technicien (1)	1	4 248 000	4 248 000
Équipement			
Véhicule	1	5 000 000	5 000 000
Glacières 100 litres	1	25 000	25 000
Glacières 45 litres	3	15 000	45 000
Petit matériel	1	3 000 000	5 000 000
Matériel informatique et bureautique	1	500 000	1 000 000
Fonctionnement			
Réfection des locaux du laboratoire	forfait	5 000 000	5 000 000
Frais de voyage expert laboratoire	2	500 000	1 000 000
Fonctionnement véhicule (18 000 km/an)			1 980 000
Consommables			5 500 000
Envoi de prélèvements			4 000 000
Ateliers régionaux	1	500 000	1 500 000
Sous-total renforcement des capacités			59 498 000
Réhabilitation des infrastructures			
Réhabilitation des postes vétérinaires	9		43 000 000
Réhabilitation des aires d'abattages	5		12 000 000
Sous-total réhabilitation infrastructures			55 000 000
Total des rubriques			211 102 000
Imprévus 5%			10 555 100
Total général			230 328 000

Annexe 2: Rôle et organisation de la DESV

La *Direction de l’élevage et des services vétérinaires* de la capitale gère, organise, structure et contrôle l’ensemble des postes d’élevage du pays.

Elle assure notamment:

- l’encadrement et le suivi des élevages;
- la couverture sanitaire du cheptel;
- l’amélioration des parcours et le développement de l’hydraulique pastorale;
- l’hygiène alimentaire et la lutte contre les zoonoses;
- la réalisation et la gestion des projets d’élevage.

Les agents des différents districts sont principalement impliqués dans la couverture sanitaire du cheptel, le suivi encadrement des éleveurs, l’inspection dans les aires d’abattages locaux et la police sanitaire. Ils font aussi appel à l’intervention de la Direction pour tout problème qu’ils ne peuvent résoudre seul sur le terrain.

Les postes vétérinaires (une douzaine) couvrent l’ensemble du pays et les principales frontières d’entrée des animaux. Dans chaque district, il y a un poste principal et des postes secondaires. Le poste principal est tenu par un technicien supérieur. A cela s’ajoute d’autres structures comme le parc à bétail de Balbala située à la sortie sud de la ville et l’abattoir frigorifique située en bordure de mer à Boulaos.

Ce travail est assuré grâce à un personnel cumulant 65 personnes dont 27 agents techniques.

Annexe 3: Carte de la République de Djibouti et principaux sites du PDESA

